

Enjeux et perspectives

Depuis la mise en place de sa politique culturelle il y a 10 ans, la Région de Nyon a enregistré une augmentation régulière des soutiens à la culture, aussi bien sur les octrois que sur le nombre de demandes déposées. Parallèlement, il y a eu une croissance du nombre d'événements, de nouveaux lieux culturels, une hausse du nombre de projets de création. L'activité artistique s'est renforcée, tout comme le rayonnement du district.

La Région de Nyon soutient largement la culture et les objectifs fixés lors de l'élaboration de la stratégie apparaissent comme atteints. Toutefois la vie culturelle reste fragile.

La baisse du budget dédié à la culture depuis 2020, en plein contexte de développement culturel du district,

pose la question du rôle que peut assumer la Région afin de maintenir l'ambition de sa politique. La nouvelle stratégie devra définir les axes prioritaires et les critères d'attribution.

La Région de Nyon pourrait aussi envisager de soutenir la mise en valeur de la richesse de l'offre culturelle régionale, par exemple en facilitant le transfert des publics d'un lieu culturel à l'autre, le rendant ainsi attentif à l'ensemble de ses possibilités.



Objectifs et axes fixés

En 2012, à la suite d'un processus de consultation et de plusieurs études, la Région de Nyon valide sa première politique culturelle, fixant des **objectifs** en adéquation avec la stratégie régionale, les conditions d'octroi, des axes prioritaires et une série de mesures pour parvenir aux résultats escomptés :

- la Région se positionne comme acteur important du soutien artistique régional, elle encourage la vie artistique
- la vie artistique régionale est renforcée de manière pérenne et visible
- le district de Nyon a un rayonnement artistique affirmé sur l'arc lémanique
- les habitants de la région remarquent clairement un plus dans l'offre artistique.

Ainsi, afin d'atteindre ces objectifs, la stratégie définit un **cadre d'actions** ainsi que des **axes prioritaires** de développement :

- soutien à la création artistique professionnelle
- soutien aux lieux de création, de production et d'expression artistique
- soutien aux actions d'éveil et de participation artistique des enfants et des jeunes.

On constate que la stratégie de la politique culturelle priorise le soutien à la création artistique. Ses objectifs sont de développer le tissu culturel de la région, d'encourager les artistes à se produire dans ce territoire, de permettre aux habitant(e)s de dispo-

ser d'une offre artistique de proximité et de contribuer au rayonnement de la région dans l'Arc lémanique.

Afin de développer le tissu culturel du district, il est jugé nécessaire de permettre aux artistes de créer des projets dans la région et de s'y installer. Pour cela, les institutions culturelles sont encouragées à soutenir des artistes régionaux/-les et romand(e)s par des coproductions et des offres de résidence. De plus, les structures sont encouragées à développer des collaborations avec d'autres institutions culturelles, associations ou lieux, parfois dans d'autres communes permettant à des projets communs régionaux de voir le jour. Des actions de médiation sont encouragées afin de faciliter l'accès du public à l'offre culturelle (collaborations avec les écoles, représentations pour le jeune public, rencontre avec les artistes, etc.) On part du principe que cette politique permet la constitution d'un tissu culturel suffisamment dense pour que les artistes et les institutions culturelles rayonnent au-delà du district de Nyon. La politique culturelle régionale a été créée en adéquation avec celle du Canton afin d'encourager la création artistique.



Région de Nyon

L'avantage des idées communes

Région de Nyon
Grand-Rue 24
CH-1260 Nyon

+41 22 361 23 24
regiondenyon.ch



La Région de Nyon est l'association de communes du district de Nyon. Elle conduit la réalisation de projets pour la population et l'économie, en matérialisant des synergies entre villes et villages.

Politique culturelle régionale

Résumé du bilan 2012-2021

Leonard Fisch



Région de Nyon

Analyse et résultats

Dans la stratégie de la politique culturelle, des mesures spécifiques sont énoncées pour parvenir aux objectifs fixés. Le bilan complet de la politique culturelle et de sa stratégie reprend chacune des mesures pour évaluer si elles ont bien été mises en place et quels sont les résultats obtenus. On retrouve ci-dessous un résumé des points importants.

Le **soutien à la création artistique professionnelle** a été conçu comme un point central de la politique culturelle. Il permet notamment :

- de soutenir la prise de risque des institutions culturelles qui proposent des projets innovants
- de soutenir les artistes régionaux qui disposent de lieux pour créer et se produire
- de développer le tissu culturel régional et dynamiser l'offre pour les habitants
- de contribuer au rayonnement de la région.

Cet axe a été particulièrement développé durant les 10 dernières années, notamment par le biais des trois types de soutien financier mis en place par la Région de Nyon : les soutiens ponctuels, les soutiens réguliers et les conventions. L'évolution du nombre de demandes et de soutiens démontrent de l'émulation artistique dans la région et du bien-fondé de cet axe d'action.

De plus, le **soutien aux différents lieux liés à la création, la production ou l'expression artistique** a été développé au travers de différents aspects :

- Soutien aux projets d'infrastructures

culturelles : la Région de Nyon a mis en place plusieurs outils permettant aux communes ou aux structures ayant un projet suprarégional de se développer, y compris les infrastructures culturelles (dispositif d'investissement régional solidaire, fonds régional d'équipement touristique) permettant ainsi de renforcer ou améliorer l'équipement culturel disponible sur le territoire et de diversifier les lieux et les possibilités de se produire.

- Soutien à la gestion des structures professionnelles : depuis 2012 les lieux de création et production ainsi que les événements de portée régionale ou suprarégionale ont été appuyés notamment par les soutiens régionaux

liens de la Région de Nyon et via les conventions, en fonction de leur adéquation avec les critères d'octroi de la politique culturelle. Ainsi, on peut voir que l'activité culturelle s'est développée, l'offre artistique est plus étoffée et le public plus nombreux depuis sa mise en place.

- Soutien à la diffusion de l'offre culturelle dans le district : une collaboration a été mise en place avec Nyon Région Tourisme pour l'élaboration commune d'un agenda culturel ainsi qu'un soutien à Nyon Région Télévision (NRTV).

Enfin, le **soutien aux actions d'éveil et de participation artistique des enfants et des jeunes** contient pour seule mesure la mise en place d'un inventaire des locaux de répétition privés et publics disponibles, de leur disponibilité et de leur règlement respectif. Malgré des efforts déployés dans ce sens, un outil satisfaisant

pour tous les acteurs n'a pas pu être déployé. En effet, chaque salle ayant ses spécificités propres et aucune ne pouvant pallier au manque de locaux de répétitions ou d'ateliers dédiés pour les artistes de la région. Cependant, en plus de la mesure ci-dessus, la Région de Nyon a également travaillé à l'étude d'un soutien à la formation.

Par ailleurs, on constate que les questions de médiation et de participation culturelle sont peu abordées dans la politique culturelle, bien qu'elles fassent partie des considérations pour l'obtention de soutiens réguliers et dans le cadre des conventions.

Moyens alloués

En ce qui concerne les soutiens financiers, le budget à disposition des affaires culturelles a augmenté depuis 2013, notamment grâce à l'apport du FRET pour les institutions conventionnées. On constate cependant que la part budgétaire a quant à elle augmenté jusqu'en 2018 pour redescendre à un niveau en dessous de celui de 2013. Parallèlement, l'offre culturelle s'est largement étoffée, comme l'illustre le graphique ci-contre sur l'évolution des demandes pour les soutiens ponctuels. On remarque une augmentation importante des demandes comme des soutiens entre 2013 et 2019.

Les soutiens ponctuels contribuent au développement du tissu culturel régional ainsi qu'à son renouvellement. A l'heure actuelle, entre 25 et 35 soutiens en sont octroyés en moyenne chaque année, à des projets variant d'un projet théâtral à la sortie d'un disque ou d'un livre, un événement, etc. Les soutiens réguliers concernent

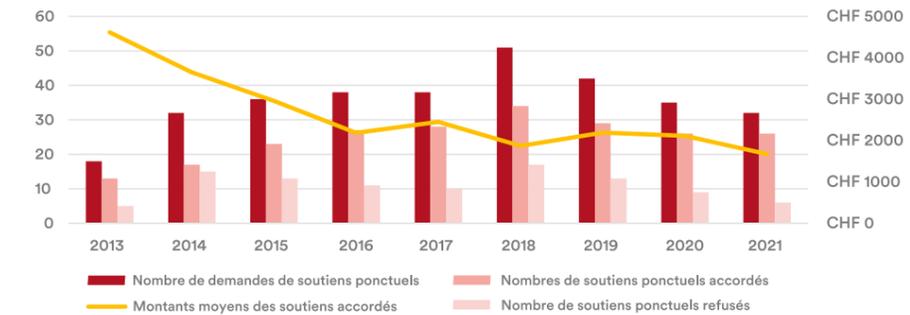
des associations à l'activité régulière, bénévole ou professionnelle, gérée par des équipes expérimentées. Ils sont reconduits chaque année bien que les montants octroyés puissent varier en fonction du budget à disposition. Le montant budgétaire alloué aux soutiens réguliers est en diminution. Il est donc difficile d'intégrer de nouveaux acteurs parmi les soutiens réguliers sans procéder à une baisse générale des soutiens. En moyenne, une douzaine de soutiens réguliers à des manifestations et des lieux culturels sont octroyés chaque année.

Les conventions de soutien permettent aux institutions de disposer d'une vision à long terme sur leurs activités et une partie de leurs ressources financières. Elles définissent des objectifs et des indicateurs qui serviront à l'évaluation de la gestion des infrastructures. Elles sont actuellement au nombre de quatre. Avec la baisse des ressources fi-

Budget attribué à la culture



Demandes de soutiens ponctuels



nancières de l'association, certains montants des conventions ont dû être exceptionnellement revus à la baisse pour les années 2021 et 2022.

Tous les projets soutenus répondent aux critères établis dans la politique culturelle : **le caractère régional du projet, la qualité, l'innovation l'expérience et/ou la prise de risque.**

A la demande des acteurs culturels, plusieurs autres actions de valorisation ont été mises en place :

- un agenda culturel imprimé et distribué en tout ménage pendant 2 ans
- un soutien à l'émission culturelle à NRTV entre 2017 et 2019
- la collaboration avec des artistes pour valoriser des thématiques de la Région entre 2017 et 2019
- une campagne institutionnelle valorisant en 2019 le tissu culturel
- la mise en place d'un prix artistique et une cérémonie commune avec la Ville de Nyon.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de la mobilité, la Région de Nyon a mis en place les avantages loisirs : ces offres (initialement sous forme de carnet puis de bons numé-

riques) permettent aux habitant(e)s des communes membres de bénéficier de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils/elles s'y rendent sans voiture.

Enfin, la Région de Nyon a mandaté les **études** suivantes :

- *Etude sur les retombées économiques de la culture*, qui a permis d'établir l'impact économique et le rayonnement des différentes institutions culturelles en 2017
- *Etude sur le patrimoine de Lumières en 2017*, qui a permis d'inventorier l'ensemble du patrimoine lié au siècle des Lumières, de définir les 4 lieux porteurs de cette thématique (2 à Coppet, 1 à Rolle, 1 à Prangins) et d'évaluer la pertinence de développer cet axe touristique au niveau régional.

